

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU DIAMARE

COMMUNE DE DARGALA

COMMISSION INTERNE DE
PASSATION DES MARCHES PUBLICS



FAR-NORTH REGION

DIAMARE DIVISION

DARGALA COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD

(3)

COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION N°~~02~~ /25/CA/C/SG /SPM

Le Maire de la Commune de Dargala, Autorité Contractante communique :

L'établissement ci-après, soumissionnaire des projets inscrits dans le cadre du Budget d'Investissement Public de l'exercice 2025, est déclaré attributaire des marchés suivant:

PROJET	ADJUDICATAIRE	MONTANT DE L'OFFRE (TTC)	FINANCEMENT	DELAIS D'EXECUTION
DAO N°01/AONO/AI/C-DARGALA/CIPM-D/2025 DU 27/01/2025 relative aux travaux de construction des forages équipés de PMH dans les localités de WAWALA, DOLWO-IBBAO, WAKALTOU et OURO-ALKALI dans la Commune de Dargala, Département du Diamaré, Commune de Dargala Région de l'Extrême-Nord..	ETS ABOUBAKAR HAMADOU BP : 35 YAGOUA TEL : 697 609 516	34 000 000	BIP 2025	TROIS (3) MOIS
DAO N°02/AONO/AI/C-DARGALA/CIPM-D/2025 DU 27/01/2025 relative aux travaux de construction des forages équipés de PMH dans les Ecoles Maternelles DARGALA et KAHEO dans la Commune de Dargala, Département du Diamaré Région de l'Extrême-Nord.	ETS ABOUBAKAR HAMADOU BP : 35 YAGOUA TEL : 697 609 516	17 000 000	BIP 2025	TROIS (3) MOIS
DAO N°03/AONO/AI/C-DARGALA/CIPM-D/2025 DU 27/01/2025 relative aux travaux de construction des forages à énergie solaire dans les localités de NGANDARMA et SITTIBIRILLI dans la Commune de Dargala, Département du Diamaré Région de l'Extrême-Nord.	ETS LE SYMBOLE BP 101 YAGOUA TEL :679 254 550	LOT 1 19 000 000 LOT 2 15 000 001	BIP 2025	TROIS (3) MOIS
DAO N°04/AONO/AI/C-DARGALA/CIPM-D/2025 DU 27/01/2025 relative aux travaux de construction des forages équipés de PMH (EP LAMORDE(lot 1), EP MEREM (lot 2), EP HARDEO GOLO(lot 3), EP OURO DALLA (lot 4) et EP YOLEL(lot 5) dans la Commune de Dargala, Département du Diamaré Région de l'Extrême-Nord.	ETS ALLAH KARIM BP : 139 YAGOUA TEL :677 212 199	42 500 000 soit 8 500 000 pour chaque lot	BIP 2025	QUATRE (4) MOIS

Les Directeurs des Etablissements ci-dessus désignés sont priés de prendre attache avec le service de la passation des marchés de la Délégation Départementale des Marchés Publics du Diamaré ou avec le service de la passation des marchés de la Commune de Dargala pour les modalités pratiques d'élaboration des Lettres Commandes y afférentes.

Ampliations :

- MINMAP/DGMI ;
- PREFET/DIAMARE ;
- SOPECAM;
- CRTV;
- PRESIDENT /CDMP;
- ARMP;
- MAITRES D'OUVRAGES.

Dargala, le

24 AVR 2020

Le Maire,



Najidda Banari

REPUBLICUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND

REGION DE L'EXTREME-NORD

FAR-NORTH REGION

DEPARTEMENT DU DIAMARE

DIAMARE DIVISION

COMMUNE DE DARGALA

DARGALA COUNCIL

COMMISSION INTERNE DE
PASSATION DES MARCHES PUBLICS

INTERNAL TENDERS BOARD



DECISION MUNICIPALE N° 02 /DM /C-DARGALA /CIPM-D/25

portant attribution du marché relatif à la construction des forages équipés de PMH dans les localités de WAWALA, DOLWO-IBBAO, WAKALTOU et OURO-ALKALI, à la construction des forages équipés de PMH dans les Ecoles Maternelles DARGALA et KAHEO, à la construction des forages à énergie solaire dans les localités de NGANDARMA et SITTIBIRILLI et à la construction des forages équipés de PMH dans les Ecoles Primaires des LAMORDE, MEREM, HARDEO GOLO, OURO DALLA et YOLEL dans la Commune de Dargala Département du Diamaré,
Région de l'Extrême-Nord.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DARGALA

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code général des Collectivités territoriale Décentralisées ;
- Vu** Le décret n° 77/91 du 25 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, Syndicats des Communes et établissements communaux et ses diverses modifications subséquentes ;
- Vu** Le décret n° 77/302 du 28 juillet 1977 déterminant les Communes et leurs ressorts territoriaux;
- Vu** Le Décret N°93/321 du 25 Novembre 1993 portant créations des Communes notamment la Commune Rurale de Dargala ;
- Vu** Le Décret n° 2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
- Vu** le Décret N° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du ministère des Marchés publics;
- Vu** le Décret N°2012/074 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu** le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu** le Décret N°2019/002 du 04 Janvier 2019 portant réaménagement du gouvernement ;
- Vu** l'Arrêté N°000345/A/MINDEVEL du 12 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin du 09 Février 2020 ;
- Vu** la circulaire N° 001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics;
- Vu** la Lettre Circulaire conjointe N°000002/LC/MINFI/MINDEVEL du 30 octobre 2024 relative à la préparation des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'exercice 2025 ;

Considérant la lettre de proposition N°02/L//C-DARGALA/CIPM/25 du 21 Avril 2025 du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de Dargala;

DECIDE :

Article 1^{er} : A été retenu comme adjudicataires des avis d'appel d'offres ci-après les établissements suivant:

PROJET	ADJUDICATAIRE	MONTANT DE L'OFFRE (TTC)	FINANCEMENT	DELAIS D'EXECUTION
DAO N°01/AONO/AI/C-DARGALA/CIPMD/2025 DU 27/01/2025 relative aux travaux de construction des forages équipés de PMH dans les localités de WAWALA, DOLWO-IBBAO, WAKALTOU et OURO-ALKALI dans la Commune de Dargala, Département du Diamaré, Commune de Dargala Région de l'Extrême-Nord..	ETS ABOUBAKAR HAMADOU BP : 35 YAGOUA TEL : 697 609 516	34 000 000	BIP 2025	TROIS (3) MOIS
DAO N°02/AONO/AI/C-DARGALA/CIPMD/2025 DU 27/01/2025 relative aux travaux de construction des forages équipés de PMH dans les Ecoles Maternelles DARGALA (lot1) et KAHEO (lot1) dans la Commune de Dargala, Département du Diamaré Région de l'Extrême-Nord.	ETS ABOUBAKAR HAMADOU BP : 35 YAGOUA TEL : 697 609 516	17 000 000	BIP 2025	TROIS (3) MOIS / LOT
DAO N°03/AONO/AI/C-DARGALA/CIPMD/2025 DU 27/01/2025 relative aux travaux de construction des forages à énergie solaire dans les localités de NGANDARMA (lot 1) et SITTIBIRILLI (lot 1) dans la Commune de Dargala, Département du Diamaré Région de l'Extrême-Nord.	ETS LE SYMBOLE BP 101 YAGOUA TEL :679 254 550	LOT 1 19 000 000 LOT 2 15 000 001	BIP 2025	TROIS (3) MOIS / LOT
DAO N°04/AONO/AI/C-DARGALA/CIPMD/2025 DU 27/01/2025 relative aux travaux de construction des forages équipés de PMH (EP LAMORDE(lot 1), EP MEREM (lot 2), EP HARDEO GOLO(lot 3), EP OURO DALLA (lot 4) et EP YOLEL(lot 5) dans la Commune de Dargala, Département du Diamaré Région de l'Extrême-Nord.	ETS ALLAH KARIM BP : 139 YAGOUA TEL :677 212 199	42 500 000 soit 8 500 000 pour chaque lot	BIP 2025	QUATRE (3) MOIS / LOT

Article 2: Les Directeurs des établissements suscités sont instamment invités à prendre contact avec le Maire de la Commune de Dargala pour la suite de la procédure;

Article 3: La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- MINMAP/DGMI ;
- PREFET/DIAMARE ;
- DRMAP/SM ;
- SOPECAM;
- CRTV;
- PRESIDENT /CDMP;
- ARMP;
- MAITRES D'OUVRAGES.

